

Coupe de l'axe anticlinal au-dessous de Lausanne

Autor(en): **Gaudin, C.-T. / Rumine, G. de**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletins des séances de la Société Vaudoise des Sciences
Naturelles**

Band (Jahr): **6 (1858-1861)**

Heft 47

PDF erstellt am: **10.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-252645>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

161. *Satyrus statilinus*, var. *allionia*, Ochs. — 4 ind. 3 ♀, 1 ♂.

162. *Sat. aristæus*, Bonelli. — 2 ♂ et 2 ♀. Quoique voisin de *se-mele* paraît constituer une espèce bien distincte.

163. *Hipparchia galatea*, Lin. — 2 indiv. ♂ et ♀. Semblables aux nôtres. C'est peut-être l'espèce la plus répandue en Europe depuis les dernières limites de la végétation jusqu'aux régions les plus chaudes.

164 et 165. NYMPHALIDES. *Vanessa atalanta*, L. — *V. polychloros*, L. — un indiv. de chaque espèce, semblables aux nôtres.

166. *Van. triangulum*, F. — 2 expl.

167. *Argynnis pandora*, Ochs. — 2 ♂ et 3 ♀.

168. *Melitea didyma*, Ochs. — Plusieurs individus, d'un fauve plus clair que les nôtres; cette différence est surtout marquée chez la femelle, qui est souvent entièrement charbonnée dans les Alpes.



COUPE DE L'AXE ANTICLINAL AU-DESSOUS DE LAUSANNE.

Par **Ch.-T. Gaudin** et **G. de Rumine**.

(Séance du 7 décembre 1859.)

Le chemin de fer qui, depuis la route d'Ouchy, se dirige du côté de Vevey, a ouvert à quelques minutes de la gare, une tranchée d'environ 200 mètres de longueur.

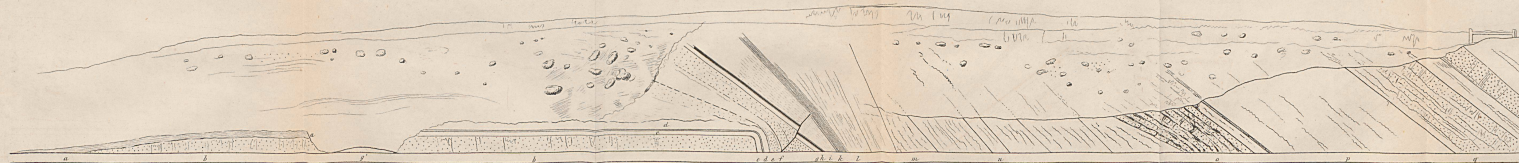
Cette coupe de terrain, très visible à la fin de novembre 1859, nous a paru importante parce qu'elle met au jour le point où les couches inclinées de la molasse passent à la molasse horizontale. A partir de la route d'Ouchy, le chemin de fer pénètre dans la terre végétale et le glacière caractérisé par les blocs alpins ordinaires, des fragments de poudingue et des moellons de calcaire bitumineux avec Planorbis, venus de Lavaux. A peu près à 90 mètres N.-O. du pont jeté sur la tranchée et sur lequel passe la route qui de Georgette descend vers le Denantou, on remarque sur le talus de gauche un banc de roc marneux, légèrement incliné au Sud-Ouest et qui s'élève en voûte à 1 mètre de hauteur, pour plonger de nouveau, à 43 mètres plus loin, sous un angle de 72°. Ce banc (*b*) est recouvert à son origine par une marne noire (*a*) de 30 à 45 centimètres d'épaisseur, interrompue à environ 21 mètres. Sur ce point, on voit le grès reposer sur une couche de marne rouge, compacte (*g*), un peu en voûte. A quelques mètres plus loin, la marne noire qui recouvrirait le grès est remplacée par une marne bleue passant au

Echelle de 50 mètres.

I. Talus à main droite de Lausanne à Pully.



II. Talus à main gauche.



III. Suite du talus à main gauche.



G. de Haussmann (E. de Haussmann) del.

COUPE de L'AXE ANTICLINAL.

Voie ferrée de l'ouest, au dessous de Lausanne.

Établissement topog. de J. Wurster et Comp. à Winterthur.

rouge (*c*), avec une couche de marne jaune superposée (*d*) et toutes les deux plongent, comme le grès, sous un angle également de 72° . C'est à ce point que commencent les couches inclinées de la molasse. A la couche de marne jaune (*d*) s'appuie un banc de grès marneux bigarré (*e*) incliné de 43° et qui chevauche par dessus les couches horizontales; il est recouvert par une bande de marne rouge vif (*g*), compacte et que l'on distinguerait à peine de certaines marnes sidérolitiques du Mauremont. Cette coloration assez fréquente des marnes de notre molasse inférieure est peut-être due aux éruptions de boues ferrugineuses qui ont signalé la fin de l'époque éocène le long de notre Jura vaudois. A cette marne rouge, épaisse de 2 décimètres, succède une couche de marne noire (*h*), inclinée aussi de 43° et qui passe également au-dessus des couches horizontales en conservant la même inclinaison. Une petite faille de $0^m,3$ environ, coupe à la fois le banc de grès et les marnes colorées. Sa direction est à peu près Est-Ouest. C'est en cet endroit, semble-t-il, que les couches inférieures de la molasse poussées latéralement par les Alpes et arrêtées par le Jura, ont cessé de se redresser. Elles semblent avoir formé une voûte par dessus laquelle les couches inclinées ont chevauché en partie. Le glacier a enlevé tout ce qui était trop peu résistant et l'on reconnaît encore, au-dessus des couches horizontales, les restes d'autres assises qui formaient pareillement voûte, mais ont été emportées ou remaniées par l'action du glacier. A partir de ce point que l'on peut considérer comme correspondant à ce que l'on a appelé l'*axe anticlinal*, les couches inclinées offrent une succession de grès marneux et de marnes bigarrées souvent d'une grande puissance, mais sans fossiles déterminables. On n'y voit que quelques petits débris de mollusques d'eau douce. Vers la partie Sud-Est ou supérieure, le grès arénacé ou la molasse grise de Lausanne remplace les marnes et ne contient également que des traces de végétaux indéterminables. — Le flanc droit de la tranchée présente à peu près la même apparence que le flanc gauche. Grâce à la pente de la colline, l'action du glacier s'y est fait sentir d'une façon plus énergique. Le banc de grès marneux horizontal (*q*) recouvert de marne rouge et bleue (*p*) n'a qu'une longueur de 25 mètres depuis son origine jusqu'au point où il plonge. Il est également en voûte aplatie et recouvert par une couche de marne jaune (*o*) semblable à celle du flanc gauche. Après avoir de l'horizontale passé à une inclinaison de 5° , il s'enfonce brusquement sous le niveau du chemin de fer. Viennent ensuite des marnes très redressées (*n*), plus ou moins remaniées. Leur partie supérieure est recouverte par le glaciaire en place (*m*) auquel succèdent le diluvium (*r*) et la terre végétale (*s*). Aussi, ne retrouve-t-on pas, de ce côté, la couche de marne rouge vif du flanc gauche. Le parallélisme n'apparaît de nouveau qu'à quelques mètres plus loin où l'on reconnaît, des deux côtés de la voie ferrée, les couches brisées de grès calcaire, bigarré de rose et de bleu, qui succèdent aux marnes redressées.

Il n'est pas sans intérêt d'observer qu'une ligne qui reliait les

points où le grès marneux horizontal plonge des deux côtés du chemin, prendrait une direction S.O. - N.E. et irait aboutir au lac de Constance. C'est exactement la direction de l'axe anticlinal tracé sur la carte de M. Studer.

INDICATION DES COUCHES.

I. *Talus à main droite de Lausanne à Pully.*

Si du pont de Georgette on s'avance vers la route d'Ouchy, on trouve :

- | | |
|--|---|
| a) Grès marneux. | k) Marne bleue. |
| b) Marnes jaunes et noires. Pont de Georgette. | l) Marnes mélangées, de diverses couleurs. |
| c) Grès marneux. | m) Glaciaire en place. |
| d) Marnes grises et noires. Grès plus ou moins brisés. | n) Marnes remaniées. |
| e) Marnes bigarrées. | o) Marne jaune. |
| f) Grès brisés, marneux, bigarrés de rose et de bleu. | p) Marne rouge recouverte par une mince bande de marne bleue. |
| g) Marne jaune. | q) Banc de grès marneux jaune, taché de rouge et de bleu. |
| h) Marne bleue. | r) Diluvium. |
| i) Marne jaune. | s) Terre végétale. |
| j) Marne jaune. | |

II. *Talus à main gauche.*

En se dirigeant de la route d'Ouchy vers Pully, on a à main gauche :

- | | |
|---|--|
| a) Marne noire. | g') Marnes rouges apparaissant sous le banc de grès horiz. |
| b) Banc de grès marneux jaune, taché de rouge et de bleu. | h) Marne noir-foncé. |
| c) Couche de marne rouge, recouverte par une mince couche de marne bleue. | i) Marne jaune. |
| d) Marne jaune. | k) Marne noire. |
| e) Grès marneux bigarré. | l m n) Marnes bigarrées. |
| f) Faille. | o) Grès calcaire brisé, taché de rose et de bleu. |
| g) Marne rouge vif. | p) Marnes bigarrées. |
| | q) Marnes grises, grès brisés. |

III. *Suite du talus à main gauche.*

- | | |
|--|---|
| r) Marnes bigarrées. | bleues, avec débris de mollusques d'eau douce. |
| s) Grès marneux. | |
| t) Marnes jaunes et noires. Pont de Georgette. | b') Grès. |
| u) Banc de grès marneux. | c') Grès marneux. |
| v) Marnes bigarrées. | d') Grès avec bancs de marne jaune. |
| x) Marnes bleues et bigarrées. | e') Grès ou molasse grise ordinaire, compacte, avec traces de bois fossile indéterminé. |
| y) Grès marneux. | |
| z) Grande assise de marnes bigarrées. | f') La même plus ou moins fendillée. |
| a') Grande assise de marnes | |

Il sera intéressant lorsque le chemin de fer de Lausanne à Fribourg entrera dans les mêmes terrains, à une cinquantaine de mètres plus au nord, d'observer les modifications que pourront présenter les couches horizontales au moment de leur rencontre avec les couches inclinées. C'est ce que nous nous proposons de faire, dès que cette coupe aura été mise au jour.

P.S. Au moment d'envoyer cette note à l'imprimeur, nous avons pu nous assurer que la coupe qui vient de nous occuper a déjà presque complètement disparu, grâce aux fortes gelées du mois de décembre, aux dégels qui ont fait ébouler les talus et aux murs de soutènement dont on est obligé de les revêtir.

L'Eglantine, 3 février 1860.

FLORE DE CHAMOUNIX

Par **V. Payod.**

(Séance du 7 mars 1860.)

FAMILLE DES LICHENS.

INTRODUCTION.

Depuis un grand nombre d'années, je parcours pendant la belle saison, les montagnes qui se trouvent comprises dans le rayon de 200 kilomètres de circonscription géographique, autour de cette majestueuse chaîne du Mont-Blanc, dans le but de réunir tous les matériaux possibles, pour la formation d'un muséum complet des trois règnes de la nature.

Mes nombreuses courses n'ont pas été infructueuses, car mes collections ont déjà produit leurs fruits en fournissant de précieux documents à la science. La botanique a été le sujet de mes soins particuliers, aussi mon herbier s'est-il enrichi de nombreuses découvertes, surtout en plantes Cryptogames qui n'avaient point encore été signalées dans les Alpes. Plusieurs espèces sont encore inédites, je les ferai connaître aussitôt que je me serai procuré un nombre suffisant d'exemplaires dans leurs divers états de développement, afin d'être dûment renseigné sur leur compte.